

Famille, représentativité, volley-ball...

Autre point d'achoppement : les tarifs des manifestations du secteur enfance-jeunesse et de la restauration scolaire et périscolaire, en hausse de 2 %. Ainsi, la journée au CLSH sera proposée, à partir du 3 septembre 2008, à 16,48€. Sandrine Imbert, qui a exposé le projet, a rappelé que la politique tarifaire est liée aux ressources des familles selon un taux multiplicateur qui varie en fonction de la tranche de quotient familial. Elle a par ailleurs souligné : « Cela s'inscrit dans une hausse conjoncturelle de 4 % ». Clarisse Schiess a alors pris la parole, dénonçant « ce système de tranche, monstrueusement injuste », ajoutant : « Il devrait être abandonné au profit d'un coefficient multiplicateur qui serait fonction des revenus et du quotient Caf ». Et de

prendre l'exemple de « deux familles ayant des rentrées d'argent de 2900 et 3900€, qui, au final, vont payer la même chose ». Michel Octruc a reconnu qu'« il pourrait effectivement être intéressant de faire une simulation », ajoutant toutefois « cela est arrêté ainsi pour cette année » à l'endroit de Michel Cuaresma, qui lui proposait de retirer la délibération de l'ordre du jour.

La délibération n°13, visant à désigner des membres de la commission communale des impôts directs, a elle aussi créé quelques remous. Il s'agit d'une commission appelée à se prononcer sur les valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties, qui sert ensuite de base au calcul des quatre taxes. Michel Seyller a fait remarquer que, sur la liste proposée, qui « doit respecter le principe de

la représentation proportionnelle, règle que vous avez fait figurer dans le règlement intérieur du conseil municipal » apparaissaient trois élus de la majorité. Et de décréter : « Elle est par conséquent irrecevable ». Après une suspension de séance, à la demande des sept élus de l'opposition qui souhaitaient se concerter, le nom de l'un d'eux (Michel Seyller en l'occurrence) a été rajouté à la liste, tandis que celui d'un élu de la majorité était retiré.

Sur un mode plus léger, une délibération a fait l'unanimité. Laquelle ? Celle proposant l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300€ à l'association sportive UNSS du collège Pampidou, section volley-ball, qui accède à la finale nationale minime et qui se déplacera à ce titre à Rennes pour la disputer.